



# L'ECHO DE BOISSEZON





## Le mot du Maire,

Une année 2023 catastrophique !

Comme dit dans le dernier éditorial et en raison du procès qui nous oppose à la société Terre d'Hautaniboul la Commune a versé une somme d'environ 555 000€ en septembre dernier. De ce fait les finances de la Commune sont au plus bas. Si la Commune perd le procès nous devons rechercher le financement nécessaire afin de permettre de régler la condamnation qui s'élève à environ 1 200 000€ qui vient se rajouter à l'acompte déjà versé cette année.

Comme un malheur n'arrive jamais seul, l'éboulement de la rue du Pont Rodier est venu se rajouter aux dettes de la Commune dont les travaux sont estimés à environ 300 000€. Après avoir rencontré le Préfet, le Sous-Préfet et le Secrétaire Général de la Préfecture, l'Etat par le biais de la dotation solidarité doit subventionner les travaux du Pont Rodier à hauteur de 158 000€. À cela devrait s'ajouter les subventions du Conseil Départemental du Tarn et de la Communauté d'Agglomération Castres Mazamet. Cela permettrait à la Commune d'envisager les travaux en 2024. Un bon point pour nous malgré quelques râleurs qui croient que 300 000€ se trouve comme ça, par hasard !!!

Hélas la suite n'est pas agréable non plus car le 12 novembre dernier les balustres qui se trouvent côté droit de l'église se sont effondrées avec le mur qui les soutenait. Les travaux sont estimés à 150 000€. Il faut repartir à la chasse aux subventions. Un expert est venu pour constater les dégâts afin de faire son rapport à l'assurance. La sécheresse de cet été et les pluies de début novembre ont causé cet éboulement par gonflement des sols. Les chenaux de l'église, n'ayant pas été raccordés aux tuyaux passant sous terre, ont favorisé cet éboulement.

Pour finir, concernant l'eau et l'assainissement le prix du m<sup>3</sup> de l'eau pour 2024 va augmenter ainsi que l'abonnement qui passe à 75,00€. Cela est dû en partie à des travaux qui doivent être fait sur les réseaux. C'est ainsi que l'année 2023 s'achève avec des perspectives pour 2024 pas très encourageantes. Cette nouvelle année sera faite de négociations, de rencontres avec les services de la préfecture afin de trouver des solutions aux divers problèmes que rencontre la Commune à ce jour.

Sachez que nous faisons le maximum pour payer un minimum, phrase qui nous a coûté bien cher.

Le Conseil Municipal, l'ensemble du personnel communal qui est au service des citoyens et moi-même vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année en famille et entre amis.

**PS :** Compte tenu de la situation financière de la commune, la cérémonie des vœux de nouvel an ne sera pas organisée. Merci pour votre compréhension.

**Le Maire,  
Jacqueline CABROL**

### Sommaire

- ❖ **Edito**  
P2
- ❖ **Etat Civil**  
P2
- ❖ **Décisions Municipales**  
P3 à P6
- ❖ **Espace des Associations**  
P7 à P11
- ❖ **Informations Diverses**  
P12 à P16

### Etat Civil

#### ❖ Naissances :

-Milo SABLAYROLLES né le 14 septembre 2023

-Noa AUDEMAR né le 2 novembre 2023

#### ❖ Décès :

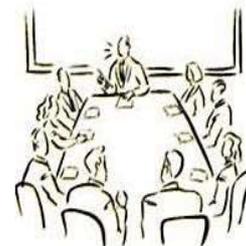
-Abdelkrim BENHAMOU 63 ans  
Décédé le 2 août 2023

-Jean CASAGRANDE 84 ans  
Décédé le 24 octobre 2023

#### ❖ Mariages :



# L'ECHO : DECISIONS MUNICIPALES



## Conseil Municipal du 29 juin 2023

### **Délibération adoptant la nomenclature M57**

Approbation et application de l'instruction budgétaire et comptable M57 abrégée pour le budget principal et budgets annexes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### **Subvention 2023/2024 à l'école communale.**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve la subvention de 125€ par enfant de la commune.

Autorise le Maire à prendre tout acte nécessaire dans le cadre de cette délibération.

### **Renouvellement ATSEM 2023 2024**

Vu la nécessité de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : aide à l'institutrice et activités périscolaires ;

Après délibération le conseil municipal décide :

Du recrutement d'un agent technique contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la période scolaire 2023/2024.

### **Installation d'un médecin à Lagarrigue : demande de prise en charge des loyers par les communes voisines.**

Mme Le Maire informe le conseil municipal que la Mairie de Lagarrigue sollicite les communes avoisinantes afin de leur demander une participation financière en vue de prendre en charge une partie des loyers de médecins souhaitant s'installer sur la commune de Lagarrigue.

Notre situation financière ne permet pas de donner une suite favorable à la demande faite par la Mairie de Lagarrigue.

Le conseil municipal à l'unanimité ne donne pas suite.

### **Demande d'autorisation temporaire d'occupation du gymnase par le Basket Club de Brassac.**

Mme Le Maire explique au conseil municipal que la commune de Brassac doit effectuer des travaux importants de restauration de son gymnase municipal.

Pour cette raison le Brassac basket club se retrouve sans local d'entraînement. C'est pourquoi son Président, habitant de Boissezon, sollicite le gymnase municipal de Boissezon afin de permettre au club de continuer les entraînements pour la saison 2023-2024.

Mme Le Maire propose au conseil de prêter le gymnase municipal à titre gratuit au Brassac basket club pour la saison 2023-2024.

Après délibération le conseil accepte à l'unanimité le prêt du gymnase à titre gratuit au Brassac basket club pour la saison 2023-2024.

## Conseil Municipal du 29 septembre 2023

### **Tarif cantine 2023/2024**

Afin de maintenir le même tarif de la cantine que la Mairie de Cambounès le conseil municipal après en avoir délibéré : Accepte à l'unanimité de fixer le tarif du repas à 3,85€ le ticket.

### **Participation de la commune de Boissezon à la consultation organisée par le Centre de Gestion, pour la passation de la convention de participation risque « Prévoyance » couvrant les risques financiers encourus par les agents, en vertu de ses obligations à l'égard du personnel.**

La commune de Boissezon participe à la procédure de mise en concurrence pour le risque « Prévoyance » organisée par le Centre de gestion. La commune de Boissezon s'engage en cas d'adhésion, à confier au Centre de Gestion la gestion administrative de cette convention de participation. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

### **Demande de subventions pour des travaux de voirie en 2023.**

Madame Le Maire propose au conseil des travaux de voirie sur le chemin du Redondal.

Des devis ont été établis, le conseil décide de choisir le moins-disant soit 24 124,50€ HT.

Proposition du plan de financement :

Conseil Départemental Tarn (FAVIL 2023) 9 906,23 €

CACM 7 109,13€

Autofinancement : Commune 7 109,14€

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité les travaux de voirie pour 2023 ainsi que son plan de financement.

### **Location du gîte communal à Arts Passion pour la Biennale D'Aquarelle 2023.**

Il est proposé de louer le gîte communal à l'association Arts Passion pendant la biennale d'aquarelle pour la somme de 625€. Afin de délibérer, Mr MILHET Benoit, Président de l'association Arts Passion ne participe pas au vote. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : Accepte la location du gîte communal à Arts Passion.

### **Décision modificative**

Afin de régler des charges exceptionnelles en raison de la condamnation concernant le dossier Terre Hautaniboul/Commune de Boissezon, Le Conseil Municipal décide de faire des réajustements du budget communal en section de fonctionnement.

### **Subventions aux associations communales pour 2023.**

Propositions de subventions aux associations de la commune :

- Association de Chasse : 75€
- Association APE ABC : 100€
- Association Pêche : 100€
- Association Anciens combattants : 100€
- Association Le Militarial : 600€

Après délibération il y a :

Une abstention pour l'APE ABC

Le reste du conseil municipal accepte les subventions aux associations.

### **Subvention à l'association « Génération Mouvement les aînés de Boissezon » pour 2023.**

Mr CATALA Gérard ne participe pas à la délibération et sort de la salle. Une proposition de subvention pour l'association « Génération Mouvement les aînés de Boissezon. » est faite : 250€. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

### **Subvention à l'association Arts Passion pour 2023.**

Mr MILHET Benoit ne participe pas à la délibération et sort de la salle. Une proposition de subvention est faite pour l'association Arts Passion. Proposition de subvention pour l'association « Arts Passion » : 600€. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

#### **Nouveau tarif du gîte communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

Madame Le Maire explique au Conseil qu'une décision nationale votée fin 2022 va impacter le tarif du gîte communal qui va devoir augmenter au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

En effet, une taxe additionnelle régionale de 34% va s'ajouter à la part votée localement (et au 10 % de part additionnelle départementale). Cette taxe additionnelle n'est pas un choix de la collectivité mais une obligation issue de la Loi de Finances pour 2023 - article 76.

La taxe additionnelle régionale sera reversée par la collectivité, par l'intermédiaire de l'office du tourisme, à la Société "du Grand Projet du Sud-Ouest/de la Ligne Nouvelle Montpellier - Perpignan" pour financer la ligne à grande vitesse.

Après délibération, le Conseil s'oppose à cette nouvelle taxe mais accepte l'augmentation du tarif du gîte communal afin de faire face à cette dépense obligatoire.

Le tarif du gîte passe ainsi à 21€ à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 par nuitée et par personne.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

#### **Vente d'une portion de chemin à VAYSSE Josiane.**

Vu la demande faite par Madame Josiane VAYSSE qui souhaite acquérir une portion de chemin communal : La portion de chemin qui sépare la parcelle J14 de la J15.

Après délibération le conseil :

Accorde la vente d'une portion de chemin communal qui sépare la parcelle J14 de la J15 pour la somme de 0,50 € le m<sup>2</sup>.

Dit qu'il y aura une enquête publique au préalable à la vente.

Dit que les frais sont à la charge de l'acheteur : frais de géomètre, frais de notaire, frais d'enquête publique...

Autorise Le Maire à procéder à toutes les formalités administratives concernant cette vente.

#### **Dénomination d'une voie à Sarmège**

Mme Le Maire propose au conseil municipal d'effectuer la dénomination d'une voie située à Sarmège.

En conséquence, Mme Le Maire propose d'approuver la dénomination ci-dessous :

Voie à dénommer : le chemin qui se trouve à droite du chemin de Sarmège qui passe devant la parcelle H25.

Dénomination Proposée : « chemin de la forêt »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

Approuve la dénomination de voie telle que proposée.

#### **Motion de la Commune de Boissezon concernant la fermeture dominicale des commerces de détail alimentaire et à prédominance alimentaire dont la surface est supérieure à 500 m<sup>2</sup>.**

Le conseil d'administration de l'Association des maires et des élus locaux du Tarn (ADM81) propose aux communes adhérentes à l'association de voter pour la fermeture dominicale des commerces de détail alimentaire dont la surface est supérieure à 500 m<sup>2</sup>.

Mme Le Maire de la Commune de Boissezon propose au conseil municipal de donner son avis concernant la fermeture dominicale des commerces de détail alimentaire dont la surface est supérieure à 500 m<sup>2</sup>.

Après délibération le conseil donne son avis :

Pour la fermeture dominicale des commerces de détail alimentaire dont la surface est supérieure à 500 m<sup>2</sup> :

6 voix pour

2 abstentions

### **Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2022.**

Le service de distribution d'eau potable étant délégué au SMAEP du PAS DES BÊTES, le Président de l'EPCI a établi, un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable (RPQS).

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le conseil municipal a pris connaissance du rapport et n'a pas d'observations à faire sur ce dernier.

### **Vente patus de La Peyrarque Haute à Mr et Mme DELMAS.**

Mme Le Maire explique au conseil que Mr et Mme DELMAS résident de la Payrarque haute ont exprimé le souhait d'acquérir une partie du patus cadastré J451.

En l'absence d'une commission syndicale la proposition appartient au conseil municipal.

Le Maire devra convoquer les électeurs qui ont leur domicile réel et fixe sur le territoire de la section et inscrits sur les listes électorales.

Le conseil municipal donne pouvoir à Mme Le Maire pour engager les démarches et signer toutes pièces relatives à cette opération.

Le prix de vente est de 0,50€ le m<sup>2</sup> en zone non constructible, suite à la délibération n°32/2011 du 27 avril 2011. Les frais sont à la charge du demandeur.

Après délibération le conseil donne son accord à l'unanimité.

## **Conseil Municipal du 16 octobre 2023**

### **Demande de crédit auprès d'un établissement bancaire.**

Vu la nécessité de procéder à un emprunt afin de pouvoir effectuer des travaux d'investissement et permettre le règlement de ces derniers.

Mme Le Maire propose au Conseil Municipal de faire un crédit bancaire pour la somme de 35 000€.

Après délibération, le Conseil Municipal :

Accepte le crédit bancaire d'une valeur de 35 000€.

Autorise Mme Le Maire à signer tout document afférant à ce dossier.

### **Renouvellement de la convention relative à l'instruction des dossiers d'urbanisme pour 2024.**

Il nous est proposé de renouveler la convention relative à l'instruction des dossiers d'urbanisme pour 2024 avec le service urbanisme de la ville de Castres.

Il est donc proposé au Conseil :

Le renouvellement de la convention relative à l'instruction des dossiers d'urbanisme pour 2024 avec le service urbanisme de la ville de Castres.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**Accepte** le renouvellement de la convention relative à l'instruction des dossiers d'urbanisme pour 2024 avec le service urbanisme de la ville de Castres.

**Autorise** Le Maire à signer la convention relative à l'instruction des dossiers d'urbanisme pour 2024 avec le service urbanisme de la ville de Castres.

## CLUB GENERATIONS MOUVEMENTS

### LES AINES DE BOISSEZON

Au cours de cette année 2023 nous avons pu organiser :

Le repas, l'assemblée générale, le loto, la journée de l'amitié (repas, danse, jeux), la journée champêtre (marche, repas, jeux).

Nous avons participé à diverses manifestations dans les clubs voisins : Cambounès, Noailhac, Valdurenque.

Le voyage au Pas de la Case et celui de Lourdes ont dû être annulés car il y avait trop peu de monde pour remplir le bus.



Pour la nouvelle année nous prévoyons :

-L'assemblée générale le samedi 3 février 2024

-Le loto le 17 mars 2024

-Le repas de l'amitié en juin

-La Journée Champêtre en septembre

L'adhésion au club est ouvert à tous les âges si vous aimez rire, chanter, danser, jouer, venez nous rejoindre nous vous accueillerons avec plaisir.

Nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année.

**Le Président, Gérard CATALA**



### Association des parents d'élèves

Le 25 septembre 2023 le bureau de l'association des parents d'élèves a été voté, les membres restent pareil sauf la démission de Mme VELLY Lindsay cause de déménagement.

Nous tenons à remercier les commerçants et les employés de nos communes pour tout l'investissement effectué.



Pour cette nouvelle année, nous avons prévu **plusieurs événements** qui auront pour but d'aider au financement des activités des écoles de Boissezon et de Cambounès.

Nous comptons sur la présence et le soutien des parents pour mener à bien tous ces projets.

**Le 18 novembre**

Le marché de Noël à la salle des fêtes de Cambounès

**Dimanche 10 Mars**

Le LOTO à la salle des fêtes de Cambounès

**Samedi 29 Juin**

Kermesse à Boissezon

Marina LEBON  
Présidente

Sophie LACOMBE  
Trésorière

Séverine GARDIES  
Vice-Trésorière

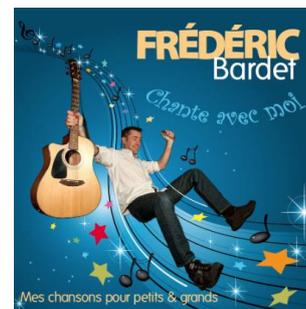
Julie BIAU  
Secrétaire

Benoit RUIZ  
Vice-Secrétaire

Géozine MARTY  
Vice-Secrétaire

**La Présidente, Marina LEBON**

# ÉCOLE



- L'année 2023-2024 a débuté le lundi 4 septembre. Cette année, l'école accueille 4 PS, 6 MS, 4 GS et 3 CP, soit 17 élèves en tout.
- Les élections des représentants des parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 13 octobre. Une liste de parents d'élèves était présentée. Il y avait 31 électeurs inscrits et il y a eu 18 suffrages exprimés. M<sup>r</sup> BETTETO Guillaume a été élu titulaire et M<sup>r</sup> BIAU Mathieu suppléant.
- Les enfants ont le plaisir de travailler sur un projet musical autour du répertoire de Frédéric BARDET. Ils apprennent avec l'enseignante quelques chansons. M<sup>r</sup> BARDET intervient en classe auprès des élèves deux fois, en septembre et en novembre. Puis les sept classes du RER Vent d'Autan engagées dans ce projet participent à un grand spectacle en décembre à Lacrouzette.



- Le cycle natation aura lieu durant les mois de janvier, février et mars 2024. Les enfants du RPI Boissezon-Cambounès bénéficieront comme chaque année de six séances de piscine. Ils iront désormais à la piscine de Mazamet, les vendredis de 10h30 à 11h15.
- Mardi 26 septembre, les enfants ont visité l'exposition d'aquarelle organisée par Arts Passion lors de la Biennale.

➤ Dans le cadre de la semaine du goût, les enfants ont participé à un atelier de dégustation de diverses variétés de pommes. Ils ont également cuisiné deux tartes aux pommes pour leur goûter.



➤ Des travaux ont été réalisés dans la cour de l'école durant les vacances d'automne. Les enfants ont eu le plaisir de retrouver à la rentrée une cour avec un nouveau bitume. Nous remercions la municipalité de Boissezon d'avoir réussi à faire aboutir ce projet.



*Maître Marie-Julie*  
directrice de l'école

# ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

## Hommage à tous les morts pour la Nation



Ce 11 novembre 2023, après la messe, une Cérémonie a eu lieu à Saint Salvy de la Balme.

Sous la présidence de Monsieur le Maire, un hommage a été rendu aux soldats Morts pour la France pendant la Guerre de 1914-1918.

La participation active des écoliers du village a donné à ce moment une réelle émotion.

La présence de la confrérie de la Cunuhère du Sidobre et un public nombreux montre l'intérêt apporté au souvenir.

Après ce recueillement en hommage aux victimes de ce triste conflit et le dépôt de gerbe, une collation a réuni tous les participants.



Le Président, Serge VIGOUROUX

900 jeunes soldats Français sont morts chaque jour sur le champ de bataille entre 1914 et 1918.



Sous la présidence de Benoit MILHET, adjoint au Maire, une commémoration a également eu lieu au monument aux Morts de Boissezon.

Après l'hommage rendu aux victimes de la grande Guerre avec dépôt de gerbe, un apéritif a été offert par la Mairie. Un grand merci à Mr CARCASSE et à ses 5 accompagnants.



## Budget Participatif Départemental : La salle pour l'accueil des groupes est opérationnelle



L'année dernière notre projet de création d'une salle pour l'accueil des scolaires a été sélectionné dans le cadre du budget départemental. Les travaux qui avaient démarré mi 2023 viennent d'être achevés et la salle équipée d'un système de vidéo-projection est maintenant opérationnelle. Elle a été utilisée à plusieurs reprises pour l'accueil d'associations et de scolaires visitant le musée.

Elle sera officiellement inaugurée en décembre par le Président du Conseil Départemental.

Un outil particulièrement adapté en complément des visites du musée pour des présentations de matériel, des conférences, etc.

Merci au Conseil Départemental et à toutes les personnes qui par leur vote ont soutenu ce projet.

## Réalisation d'une salle pour accueillir la collection Gérard Balfet :

Fin 2022 Gérard Balfet, membre de notre association depuis 2003, nous léguait par testament une maison située à Brassac avec une remarquable collection de matériel radio. Pour accueillir cette collection dans les murs du musée, notre association en accord avec la municipalité a décidé de rénover une salle du 1<sup>er</sup> étage. Les travaux entrepris par nos bénévoles avec la participation d'entreprises sont actuellement en cours. Rénovation du sol, du plafond, placo sur les murs, électricité, etc. La salle devrait être opérationnelle début 2024 et nous permettra de déménager la collection.

Merci aux membres de l'association qui se sont particulièrement investis dans ces travaux et en particulier Jean-Pierre Trévisiol, Alain Salvan et Olivier Van de Castele.

## Un Boissezonnais célèbre : Louis Rascol :



Arthur, Jean, Louis, Honoré Rascol est né à Boissezon, le 9 octobre 1866. Il était le fils de Louis Rascol instituteur à Boissezon et de Octavie Avérous. Il a grandi à Boissezon dans la maison de l'instituteur située juste à côté de l'école qu'il a fréquenté jusqu'à l'âge de dix ans. Il quitte alors l'école communale de son père pour suivre ses études au lycée de garçons d'Albi (actuel lycée Lapérouse) et aura Jean Jaurès comme professeur de philosophie. Il sera très marqué par ce professeur pour lequel il aura sa vie durant une grande admiration. Il se destina à l'enseignement et découvrira ainsi de nombreux établissements de Montauban à Ajaccio et dans l'Ardèche avant de revenir en 1906 à Albi comme directeur de l'école primaire supérieure, la fameuse « Sup ». Ces écoles reçoivent des élèves après le certificat d'études et les préparent à des carrières professionnelles (agriculture, industrie, commerce). Il restera directeur de cette école jusqu'à sa retraite en 1926, la réorganisant, la faisant connaître et prospérer.

A la retraite il continuera à être très actif, étant Président du comité de patronage qu'il avait initialement créé et participant à diverses œuvres laïques.

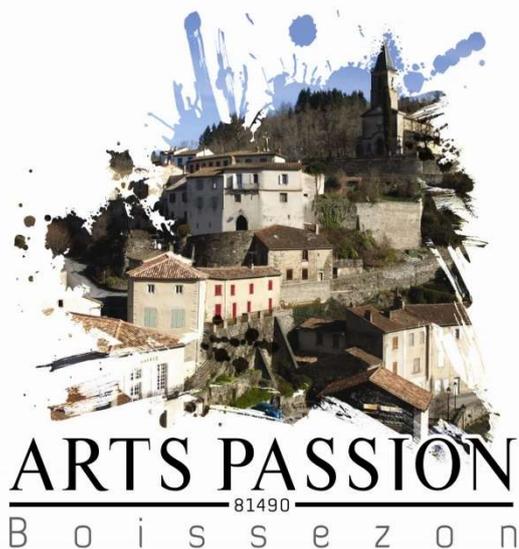
La « Sup » d'Albi restera à jamais marquée par cet homme puisque l'établissement toujours présent dans ses murs porte maintenant le nom de Lycée Louis Rascol.

**Musée Mémorial pour la Paix**



**Le Militarial**

La Bastide du Fort  
81490 Boissezon



**ARTS PASSION**  
81490  
B o i s s e z o n

Association Arts Passion

10, avenue Lasbordes

81490 Boissezon

Tél. : 06 40 94 22 45

Email. : [artspassionboissezon81490@gmail.com](mailto:artspassionboissezon81490@gmail.com)



Retour sur la saison 2023.

Beaucoup de visiteurs pour les vernissages et les expositions à la galerie les Cymaises de Salimonde.

La 4<sup>ème</sup> biennale internationale de l'aquarelle a battu des records d'affluence et de ventes. Les artistes venus de plusieurs pays sont repartis enchantés de leur séjour à Boissezon et nous remerciant de l'accueil.

Rendez-vous en avril 2024 pour l'ouverture de saison à la galerie.

Le festival Autan de Blues débutera les festivités le 1<sup>er</sup> weekend de février. Organisé par Arts Passion et le Bolegason de Castres.

Le vendredi 2 février 2024 à 18h30 salle polyvalente avec le groupe HAPPY DEVILS.

Toute l'équipe d'Arts Passion et moi-même vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

**Le Président, Benoît MILHET**



# L'ECHO : INFORMATIONS DIVERSES

## TRAVAUX SUR LA COMMUNE



Rénovation de la cour de l'école

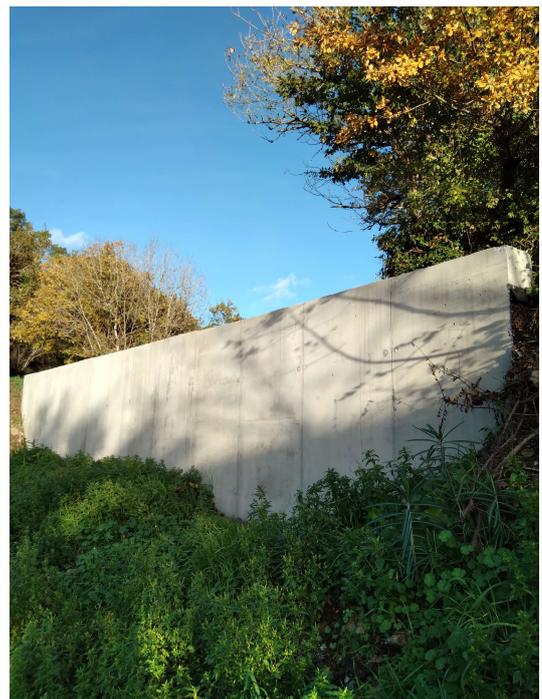


Réfection des menuiseries du Moulin

Ces travaux ont été réalisés grâce à la participation financière de la Communauté d'Agglomération de Castres Mazamet, du Conseil Départemental du Tarn et de la Préfecture du Tarn.



Sécurisation et mise en conformité de l'installation électrique de l'église



Réfection d'un muret rue du foirail

## NOUVEAU : la collecte des déchets de cuisine avec un SAC ORANGE

Le composteur n'étant pas adapté à tous les foyers et ne valorisant pas 100 % des biodéchets (déchets carnés notamment), Trifyl et les collectivités adhérentes ont décidé de doter les habitants de petits sacs dédiés de couleur orange.

Lorsqu'ils sont remplis, ces sacs doivent être bien fermés puis déposés dans le bac des ordures ménagères aux côtés des autres sacs poubelle. L'organisation comme les coûts de la collecte restent, de fait, inchangés.

Une fois collectés, sacs orange et sacs poubelle sont acheminés dans la nouvelle usine de tri/valorisation des déchets (UTVD) à Labessière Candeil. À leur arrivée, les sacs orange sont séparés par tri optique pour produire du biogaz (par méthanisation), puis du compost, qui servira d'amendement agricole.

Les biodéchets sont ainsi valorisés de façon optimale dans un processus d'économie circulaire exemplaire.



### Campagne d'information et de sensibilisation

Depuis plusieurs semaines, Trifyl mène une campagne de porte-à-porte pour rencontrer les habitants concernés et leur expliquer les modalités et l'intérêt de ce nouveau geste de tri. Les foyers dotés de sacs orange peuvent d'ores et déjà séparer leurs déchets de cuisine du reste de leurs ordures ménagères.

### Comment ça fonctionne ?

1. Déposer les déchets de cuisine (restes de repas, produits alimentaires périmés sans emballage, épiluchures, coquilles d'œuf, os, marc de café, sachets de thé...) dans le sac orange.
2. Une fois rempli, fermer le sac hermétiquement en faisant un double nœud avec les liens.
3. Déposer le sac orange dans le bac d'ordures ménagères avec les autres sacs.



## L'usine de tri / valorisation des déchets accueille ses premiers déchets !

À Labessière-Candeil, le nouvel équipement qui va permettre de valoriser 80 % de notre poubelle noire et réduire d'autant l'enfouissement, vient d'entrer en phase de test.

À terme (été 2024), l'usine accueillera toutes les poubelles noires du territoire. Les sacs poubelle (déchets résiduels) et sacs orange (biodéchets) seront séparés par tri optique. Leurs contenus seront traités dans des process différents pour être doublement valorisés.

Les déchets résiduels produiront du biogaz avant d'être transformés en combustible de récupération (utilisé en partie par la chaudière de l'usine). Les biodéchets produiront eux aussi du biogaz avant d'être valorisés en compost.



# N'ATTENDEZ PLUS QU'IL RAMASSE À VOTRE PLACE !

STOP  
AUX  
INCIVILITÉS



Nous avons constaté le manque de civisme de certains propriétaires canins qui ont pris la mauvaise habitude de laisser leurs compagnons à quatre pattes souiller les espaces verts de la commune. Ceci est inadmissible. Nous vous rappelons que vous êtes responsables des déjections de votre chien au cours de vos promenades.

## Rappel à la loi

### Déjections canines sur la voie publique

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention.

Article R632-1 du Code Pénal concernant toutes les ordures et déchets sur la voie publique.

L'article 120 du règlement sanitaire départemental (RSD) "interdit de déposer de la nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons". De même pour les voies privées, cours ou parties communes d'immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs. Enfin, "toute mesure doit être prise en cas de risque de contamination de l'homme par une maladie transmissible".



IL EST INTERDIT DE NOURRIR  
LES ANIMAUX  
POUR DES RAISONS DE SANTÉ  
MERCİ POUR EUX

Toute infraction à ces dispositions est passible d'une amende de 3ème classe, à hauteur de 450 euros d'amende. Toutefois, l'article 120 du RSD précise également qu'il reste autorisé "d'attirer les animaux" en dehors des lieux publics, lorsque cela est fait dans le respect d'autrui, et que cela ne cause ni gêne, ni insalubrité.

Mais pourquoi la loi semble-t-elle si cruelle face aux animaux et en l'occurrence des chats- errants ? Pour limiter les "nuisances" certes, mais également pour lutter contre "l'installation de colonies de chats non stérilisés". Compte tenu de la détresse dans laquelle vivent certains chats errants, mais aussi du risque d'euthanasie (pratiquée par certaines fourrières) qui plane sur leur existence, encourager leur reproduction en les nourrissant ne serait, hélas, pas dans leur intérêt.



## L'ÉLAGAGE : ON VOUS DIT TOUT !

### ÉLAGUER POUR FACILITER LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE ET LA MAINTENANCE DU RÉSEAU

Le tirage des câbles de fibre optique utilisera au maximum les infrastructures existantes pour permettre un déploiement rapide tout en limitant la gêne occasionnée et les coûts de travaux, selon deux méthodes :

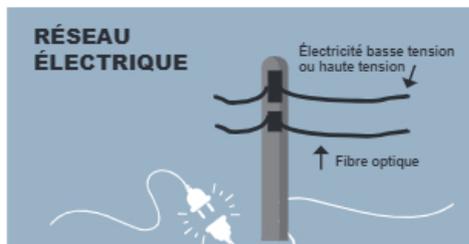
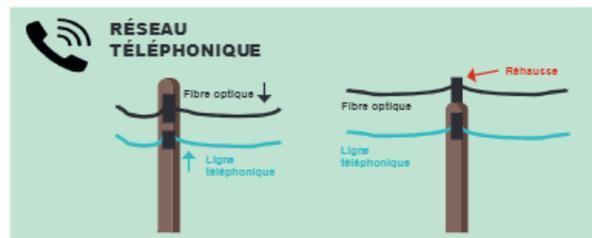
- en souterrain, via notamment les fourreaux existants de l'opérateur historique Orange et des collectivités,
- en aérien, avec l'utilisation principalement des poteaux d'Orange supportant le réseau téléphonique en cuivre, ou des appuis gérés par ENEDIS, supportant le réseau électrique basse tension.

#### POURQUOI FAUT-IL ÉLAGUER ?

Les plantations situées à proximité des réseaux aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier. Trop proches des câbles, elles peuvent provoquer un mauvais fonctionnement, voire en cas de frottement ou de chute de branches une interruption de service. Les végétaux peuvent également gêner ou empêcher l'accès aux poteaux.

#### QUI DOIT ÉLAGUER ?

Si les plantations sont implantées sur une propriété privée et que les distances entre les branches et les lignes ne respectent pas la réglementation (voir illustrations), alors conformément à l'article 85 de la Loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique, il est de la responsabilité du propriétaire du terrain, du fermier ou leurs représentants, de prendre en charge les opérations d'entretien des abords d'un réseau ouvert au public telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe et l'élagage. L'élagage peut être réalisé par le propriétaire lui-même ou par une entreprise agréée de son choix.

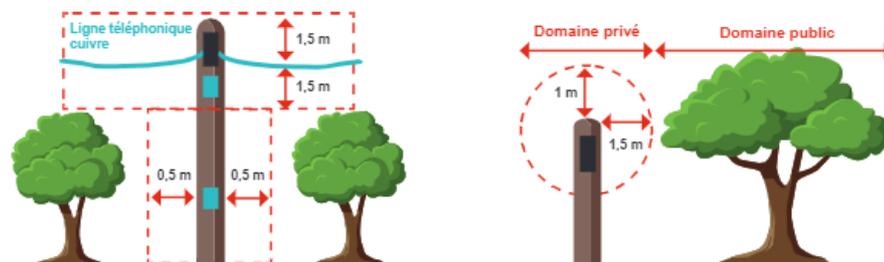


Il convient d'attirer l'attention des propriétaires en leur précisant :

1. qu'aucun travail d'élagage ne doit être entrepris aux abords des lignes électriques sans accord préalable d'ENEDIS (à saisir en adressant l'imprimé cerfa n°90-188) et nécessite une habilitation pour travailler dans un environnement électrique. Par ailleurs, dans la majorité des cas, ENEDIS est en charge de l'élagage, il est donc nécessaire de se rapprocher de cette dernière.
2. qu'il est formellement interdit à quiconque de tenter de monter sur les poteaux électriques ou téléphoniques.

#### QUELLES SONT LES DISTANCES À RESPECTER ?

Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance de 1,5 mètres et 0,50 mètre en largeur autour des lignes téléphoniques.



**À RETENIR!**

**A DÉFAUT D'ÉLAGAGE, LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE SUR VOTRE COMMUNE PEUT ÊTRE REPOUSSÉ. La commune incite les propriétaires à anticiper et à réaliser un élagage régulier et respectueux.**



**Jacqueline CABROL, Maire de Boissezon  
et l'ensemble du Conseil Municipal  
vous présentent leurs meilleurs vœux  
pour cette nouvelle année.**

**BELLE ANNEE  
2024**

Equipe de rédaction : Mairie de Boissezon  
Directeur de publication : CABROL Jacqueline  
Membres : AUSSILLOU Pierre, TONON Yannick, BORDE Marie, RAYSSEGUIER Christian